

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

**Diplôme professionnel supérieur en sciences de l'information et
des bibliothèques**

RAPPORT

**La Constitution d'un fonds sur l'histoire
contemporaine de l'informatique documentaire à la
Bibliothèque de l'ENSSIB**

Dady Bruce **DEMBY**



1995 / 1996

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

**Diplôme professionnel supérieur en sciences de l'information et
des bibliothèques**

RAPPORT

**La Constitution d'un fonds sur l'histoire
contemporaine de l'informatique documentaire à la
Bibliothèque de l'ENSSIB**

Dady Bruce **DEMBY**

Sous la direction de Monsieur Jean-Michel **SALAUN**

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

1995 / 1996

REMERCIEMENTS

J'ai commencé la rédaction de cette partie en disant : "j'adresse mes remerciements à toute l'équipe de la bibliothèque, et plus particulièrement à..." et quand j'ai commencé à citer les noms, je me suis rendu compte que je reprenais en fait les noms de toutes les personnes qui composent cette équipe. Aussi, je pense que je devrais simplement dire que je remercie de tout coeur chacun des membres de l'équipe de la bibliothèque :

- Joëlle ETEVENAUX
- Jacqueline BILLARD
- Marie-Jo MALAGOLA
- Isabelle CUBAS
- Françoise LAGNAU
- Marcelle ODDOU
- Gérard GENTHON
- Frédéric di PIAZZA

sans oublier Monsieur Jean-Michel SALAUN

pour la disponibilité de chacun à mes sollicitations et pour la qualité des rapports que j'ai pu avoir avec chacun.

Mes remerciements vont aussi l'endroit de Mme Arlette BOULOGNE, M. Dominique VARRY, ainsi qu'à M. Richard BOUCHE. Sans oublier Mme Michèle FAIVRE pour le soutien moral et matériel apporté au cours de cette année face à mes diverses difficultés.

AVANT-PROPOS

Ce rapport aurait pu s'intituler "La constitution d'un fonds patrimonial sur l'histoire contemporaine de l'informatique documentaire." Mais il s'est avéré que la notion de patrimoine implique un certain nombre de critères, qu'il n'était pas possible de déterminer a priori, sans avoir matériellement à notre disposition le fonds en question. Cela impliquait donc un travail préliminaire d'évaluation pour définir le caractère patrimonial de ce fonds.

L'aspect patrimonial de ce fonds (que nous n'aborderons donc pas dans ce rapport), devra donc faire l'objet de réflexions ultérieures.

RESUME

Les trois questions traitées dans ce rapport reposent sur trois aspects de l'activité de la bibliothèque : les acquisitions, la gestion des collections, et la conservation. La mise en pratique de chacun des ses aspects dans la bibliothèque peut donner lieu à la mise en place d'une politique bien définie. Tout en présentant les tâches pratiques effectuées au cours de mon stage, ce document propose aussi une réflexion sur les problèmes rencontrés notamment ceux relatifs aux trois aspects évoqués ci-dessus.

Mots-clés : Bibliothèque universitaire, fonds spéciaux, Politique d'acquisition, Politique de conservation, recherche documentaire, Informatique documentaire.

ABSTRACT

There are several functions concerned in the management of a library. The three ones which this report deals with are about acquisition policy, records management, and documents preservation. Each of those three points can find expression in a policy inside the library. This report presents the tasks I executed during my period of training, and, at the same time, it suggests some reflexions about the problems I met with during my training with regard to these three points.

Keywords :

Academic library, Special collection, Acquisition policy, Preservation policy, bibliographic retrieval, documentation data processing

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
I PRESENTATION DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB	6
1.1 LE PERSONNEL.....	6
1.2 LES COLLECTIONS	6
1.3 LE PUBLIC.....	8
1.4 LES SERVICES ET PRODUITS DOCUMENTAIRES	8
1.5 LES PERSPECTIVES.....	9
II LE FONDS ERIC DE GROLIER.....	10
2.1 ELEMENTS BIOGRAPHIQUES SUR M. DE GROLIER.....	10
2.2 LE FONDS DE GROLIER.....	10
2.3 UN FONDS HETEROGENE.....	11
2.4 UN FONDS RELATIVEMENT VIEUX	14
2.5 QUELQUES QUESTIONNEMENTS CONCERNANT LE FONDS DE GROLIER.....	14
2.5.1 <i>L'intérêt du fonds</i>	15
2.5.2 <i>Faut-il tout garder ?</i>	16
2.5.3 <i>Conclusion sur le fonds de Grolier</i>	17
III LA CONSTITUTION D'UN FONDS SUR L'HISTOIRE CONTEMPORAINE DE L'INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE.....	18
3.1 POURQUOI LA CONSTITUTION D'UN FONDS SUR L'HISTOIRE CONTEMPORAINE DE L'INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE.....	19
3.2 LE RECENSEMENT DES DOCUMENTS SUR L'HISTOIRE CONTEMPORAINE DE L'INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE A LA BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB	20
3.3 QU'EST-CE QUE L'INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE ?	21
3.4 LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE.....	22
3.5 ANALYSE COMPARATIVES DES RESULTATS OBTENUS	24
3.6 PRESENTATION DU FONDS SUR L'INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE A LA BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB	25
3.7 TENTATIVE D'ELABORATION D'UNE CARTE DOCUMENTAIRE DES COLLECTIONS EN INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE EN FRANCE	25
3.8 LES PERSPECTIVES	26
IV LES BESOINS EN ARCHIVAGE A LA BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB.....	27
4.1 PRESENTATION DU PROBLEME.....	27
4.2 LA POLITIQUE D'ACQUISITION A LA BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB	28
4.3 L'ACCROISSEMENT DES COLLECTIONS	31
4.4 LA SUPERFICIE DISPONIBLE	32
4.5 HYPOTHESES	33
CONCLUSION.....	34
ANNEXES.....	35
BIBLIOGRAPHIE.....	47

INTRODUCTION

Le stage faisant l'objet de ce rapport a été effectué du 3 juin au 20 septembre 1996 à la Bibliothèque de l'ENSSIB.

L'objectif de ce stage était, tout en participant aux activités quotidiennes de la bibliothèque, de :

- trier et classer les documents faisant partie d'un fonds acquis auprès de M. Eric de Grolier. On l'appellera le Fonds de Grolier ;
- d'évaluer les besoins en archivage de la bibliothèque pour les acquisitions futures ;
- constituer un fonds sur "l'histoire contemporaine de l'informatique documentaire".

Avec la présentation de la bibliothèque de l'ENSSIB qui les précède, ces trois points constituent ainsi les quatre parties de ce rapport.

I PRESENTATION DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB

1.1 Le Personnel

Il comprend une bibliothécaire et de trois bibliothécaires adjointes (dont une à temps partiel 80%), un magasinier d'un ingénieur d'études (analyste programmeur chargé de la maintenance du système informatique de la bibliothèque.)

A ce personnel titulaire s'ajoute une personne sur contrat emploi solidarité (CES), et d'un objecteur de conscience.

Il faut dire en ce qui concerne la banque de prêt que par rapport au volume de travail qu'entraîne sa gestion, (recherche de documents en réserve, prêts, équipement des documents, téléphone etc.) une seule personne paraît insuffisante. "L'absence d'interlocuteur à la banque de prêt" a d'ailleurs été une des critiques adressée à ce service lors de l'enquête qualité, même si dans l'ensemble, la grande majorité des personnes interrogées (90%) sont plutôt satisfaites de ce service.

1.2 Les Collections

Le choix des acquisitions est reparti entre quatre personnes qui s'occupent chacune d'un des quatre domaines suivants :

- a) Bibliothéconomie. Administration. Droit ;
- b) Economie de l'information. Management des systèmes d'information ;
- c) Histoire du livre. Communication ;
- d) Ouvrages de référence. Bibliographie.

En dehors de ces sélections opérées par ces quatre personnes les utilisateurs peuvent aussi faire des suggestions d'achat.

Le volume des acquisitions à la bibliothèque de l'ENSSIB sont en évolution relativement constante comme on peut le voir à travers le tableau suivant :

Ouvrages	1992	1993	1994
Achats	818 titres dont 28 suites soit 837 volumes	1026 titres dont 30 suites	1016 titres dont 18 suites
Dons, échanges, dépôts	327 titres dont 196 Mémoires	297 titres dont 169 Mémoires	356 titres dont 204 Mémoires
Périodiques (abonnements en cours)	245 titres	260 titres	

Tableau 1 Evolution des acquisitions à la bibliothèque de l'ENSSIB

La bibliothèque de l'ENSSIB participe avec la BM de la Part-Dieu au pôle associé de la Bibliothèque de France en Histoire du livre et en Sciences de l'information. Elle participe au réseau OCLC, au Catalogue collectif national des publications en série (CCNPS), au Pancatalogue et son catalogue accessible sur Internet grâce au serveur de l'ENSSIB (<http://www.enssib.fr>)

Outre la salle de lecture et la salle de référence disposant d'une superficie totale de 370m², les collections de la bibliothèque sont aussi disposées dans deux salles appelées réserve 1 et réserve 2 ayant respectivement une superficie de 486 mètres linéaires et de 30 m².

1.3 Le Public

La bibliothèque de l'ENSSIB accueille les étudiants, enseignants, chercheurs et autres personnel de l'Ecole ainsi que des chercheurs et étudiants de troisième cycle extérieurs à l'Ecole et intéressés par son fonds spécialisé. Les personnes extérieures doivent acquitter un droit d'inscription annuel, tandis que la gratuité est accordée à certaines catégories de lecteurs extérieurs à titre d'échanges ou de service avec d'autres établissements. La bibliothèque propose en effet un accord de réciprocité avec les BU de Lyon : accès aux BU de Lyon des étudiants de l'ENSSIB, et inversement, accès à la bibliothèque de l'ENSSIB des étudiants des formations en sciences de l'information des ses Universités sans acquitter de droit d'inscription. Ce service se limite à la consultation et au prêt de documents excluant les autres types de services (PEB ou documentation automatisée)

1.4 Les Services et produits documentaires

Outre le prêt traditionnel, les utilisateurs peuvent aussi bénéficier du PEB, ainsi que des dossiers thématiques et dossiers de presse sur des sujets relatifs aux centres d'intérêt de l'Ecole. Il est aussi proposé des listes des nouvelles acquisitions (mensuelles) des bibliographies thématiques, la revue des sommaires portant sur environ 150 périodiques reçues par la bibliothèque ainsi que d'une vingtaine de congrès par an, enfin une revue de presse hebdomadaire.

1.5 Les Perspectives

Au moment où se déroule ce stage, il est en train d'être mis en place un système électronique antivol.

La commission de la bibliothèque (créée en 1993 par décision du Conseil scientifique de l'ENSSIB) réunie en sa session 93/94 a manifesté la volonté de développer les acquisitions et a reconnu « les lacunes » de la collection disponible. La volonté d'une coopération notamment avec la BNF et la BM de la Part-Dieu ainsi qu'avec des bibliothèques d'Ecoles de bibliothéconomie étrangères. Enfin, la nécessité d'une extension des locaux de la bibliothèque et plus particulièrement des magasins (réserves) « actuellement saturés » a été soulignée.

II LE FONDS ERIC DE GROLIER

2.1 Eléments biographiques sur M. de Grolier

Les recherches entreprises pour l'obtention des données biographiques sur M. de GROLIER se sont révélées infructueuses (Dictionnaires biographiques disponibles à la bibliothèques, répertoires, etc.). C'est au moment où je suis en train de mettre au point ce document que, grâce à une personne ressource, je viens d'apprendre la parution d'un document contenant la biographie de M. de Grolier corrigée par lui-même. Les délais ne me permettant pas d'exploiter ce document indisponible à la bibliothèque je me limiterai donc à donner ses références : POUJOL, Geneviève, et al., Dictionnaire biographique des militants de l'édition populaire à l'action culturelle, 19è - 20è siècle, Paris, L'Harmattan, 1996.

2.2 Le Fonds de Grolier

L'acquisition à titre onéreux de ce fonds a été motivé par la convergence entre les domaines d'intervention de son détenteur et les centres d'intérêt de l'ENSSIB. Cependant, contrairement au libellé du stage, ce fonds s'est révélé moins homogène qu'il ne l'est en réalité et ceci aussi bien du point de vue de la forme que du contenu des documents ainsi que nous allons le voir dans les lignes qui vont suivre.

2.3 Un fonds hétérogène

Le premier travail a consisté à sortir les documents des cartons dans lesquels ils étaient rangés et de les classer sur des rayonnages selon leurs contenus sur la base de la Classification de Dewey d'une part, et selon leur forme d'autre part.

Trois groupes de documents ont ainsi pu être constitués :

- les ouvrages ;
- les périodiques ;
- les rapports, études, congrès, colloques.

Cette dernière catégorie s'est révélée la plus importante numériquement et on y trouve des documents de volume très variables : de plusieurs centaines de pages, à moins d'une dizaine.

La répartition des documents selon la classification de Dewey a permis de constituer les classes suivantes¹ :

- Bibliographie ;
- Intelligence artificielle ;
- Bibliothéconomie et Sciences de l'information ;
- Edition ;
- Linguistique (et notamment traduction automatique) ;
- Informatique ;
- Indexation automatique ;
- Typographie, Reprographie.

L'importance numérique des documents ainsi regroupés est variable selon les classes, mais il apparaît aussi une prédominance des documents en langue

¹ compte tenu du volume considérable du fonds, cette indexation n'a pas été faite de manière fine, nous nous sommes limités aux grandes divisions de la Classification

anglaise. le tableau ci-dessous présente la répartition des documents en question selon leur types et selon leur langue.

THEME	NOMBRE TOTAL DE DOCUMENTS	DOCUMENTS EN ANGLAIS	DOCUMENTS EN FRANCAIS	AUTRES
BIBLIOTHECO- NOMIE (025)	855	Rapports, études, colloques : 422 Ouvrages : 17 Brochures : 41	Rapports, études, colloques : 335 Ouvrages : 14	Allemand (Rapports, études): 14 Italien (ouvrages): 2
Indexation automatique (025.402)	304	Rapports, études, colloques : 228 Ouvrages : 17	Rapports, études : 48 Ouvrages : 5	Allemand (Rapports, études): 6
Systèmes de classification (025.49, 025.42)	92	42	43	Allemand : 4 Italien : 3
Intelligence artificielle (006.3)	15	Rapports : 13 Brochure : 1	Rapport : 1	
Informatique	23	Rapports,	Rapports,	

Informatique (004) (suite)		études : 2 Brochure : 1 Congrès : 1 Ouvrages : 3	études : 4 Brochures : 2 Ouvrages : 10	
Bibliographie (010)	45	23	14	Allemand : 8
Linguistique (410, 400)	184	Rapports, études : 116 Les suites : Brochures : 9 Ouvrages : 12	Rapports, études : 41 Brochures : 3 Ouvrages : 3	
Imprimerie et activités dérivées (686.2)	20	Etudes : 1 Brochures : 6 Ouvrages : 5	Brochures : 2 Ouvrages : 6	
Catalogues (074)	26	6	18	Italien : 2
Répertoires (021)	37	17	17	Allemand : 2 Espagnol : 1

Documents UNESCO : - Ouvrages : 25
- Rapports, Etudes 78
- Brochures 9

TOTAL : 1713 Documents + 25 doc de Grolier = 1768 + 156 prod
= 1924

Tableau 2 Répartition des documents du fonds de Grolier.

*sans compter les
doc restant à
évaluer par élément
ou par volume
(Altd, intérêt documentaire)*

La liste des documents dont M. de GROLIER est l'auteur est donnée en annexes, ainsi que celles périodiques recensés dans ce fonds

2.4 Un Fonds relativement vieux

Rechercher la date de publication précise de chaque document aurait demandé un temps et un travail considérables. Aussi, pour faire une estimation de l'ancienneté du fonds on pourrait s'inspirer de celle des périodiques dont ce travail avait déjà été fait. Et comme on peut le voir à travers le tableau ci-dessus ce fonds est assez vieux dans son ensemble.

↳ Annexe

2.5 Quelques questionnements concernant le fonds de Groller

Le volume considérable que représente ce fonds ainsi que les charges qu'il pourrait entraîner ne peuvent pas ne pas amener à se poser quelques questions de principe.

Quel est ou pourrait être l'intérêt de ce fonds ? Faut-il conserver tous les documents ou procéder à des éliminations et sur quelle base opérer ces éliminations ? Comment mettre ce fonds en valeur ? (un fonds peut être intéressant en soi, mais s'il n'est pas valorisé ou exploité, il est tout aussi inutile). Faut-il le conserver (physiquement) à part ou l'intégrer dans les autres fonds ?

Les sections qui suivent vont tenter de donner quelques suggestions de réponses à ces questions.

2.5.1 L'intérêt du fonds

Un fonds documentaire quel qu'il soit ne présente de l'intérêt que s'il porte une valeur d'usage, immédiate ou future. De cette valeur, réelle ou supposée, dépendront les traitements physique et intellectuel qui lui seront apportés. De même c'est de cette valeur que dépendra la décision de le conserver ou non.

En ce qui concerne le Fonds de Grolier, nous pensons qu'il peu présenter de l'intérêt sous deux points de vue.

D'abord du point de vue du contenu des documents, de leur valeur intellectuelle ; ensuite du point de vue biographique. En effet ce fonds pourrait constituer une source d'information importante pour toute personne qui entreprendrait une étude biographique sur son propriétaire ou une étude bibliographique sur son oeuvre d'autant plus que la majorité de ces documents sont annotés de la main de leur « ancien » propriétaire.

Enfin, selon le degré de représentativité ou d'exhaustivité de chacun des domaines (thèmes) qui constituent ce fonds, il peut être révélateur de l'évolution de la pensée scientifique ou illustratif d'un mode de pensée dominant dans la discipline considérée à un moment donné de l'histoire.

Quoi qu'il en soit, il nous paraît utile que l'appréciation de la valeur intellectuelle ou même historique de ce fonds soit faite par les différentes personnes concernées par le choix des acquisitions dans chacun des domaines que recouvre ce fonds, ne serait-ce que pour voir dans quelles mesures ce fonds pourrait compléter les collections déjà existantes.

Il faut cependant distinguer, dans ce fonds, les documents dont M. de Grolier est l'auteur ou coauteur, des documents simplement acquis par lui. Or il est apparu que c'est cette dernière catégorie qui est la plus importante car sur les

A768 1920

27

1598 documents que compte ce fonds, seuls 25, dont 4 ouvrages² sont de M. de Grolier. Il est donc probable qu'un certain nombre de documents dont M. de Grolier est l'auteur sont absents de ce fonds. Cela pourrait donc considérablement limiter les possibilités d'une étude bibliographique sur l'oeuvre de l'auteur. Ces documents viendront-ils un jour enrichir ce fonds ? Cela ne pourrait être que souhaitable.

2.5.2 Faut-il tout garder ?

La réponse à cette question dépendra, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, de l'évaluation qui en sera faite.

Mais d'ores et déjà on pourrait soulever quelques questions qui pourraient se poser.

Il est apparu, en effet, qu'un certain nombre de documents existaient en plusieurs exemplaires (2, 4 voire plus d'un dizaine). Dans ce cas, il pourrait paraître anormal de conserver indifféremment tous ces exemplaires ne serait-ce que pour une question évidente de place. Il paraîtrait donc plus logique soit d'échanger, de donner de vendre ou d'éliminer les exemplaires en surplus.

Pour les mêmes raisons, il paraît plus logique d'échanger, de donner etc. les documents n'entrant pas dans les domaines d'intérêt de l'Ecole sauf s'ils sont susceptibles de présenter d'autres intérêts pour l'Ecole.

Par ailleurs, certains documents tels les BBF existent en nombre assez important dans ce fonds. Or, la bibliothèque de l'ENSSIB dispose d'une collection complète de cette revue/ce bulletin. Dans ces conditions faut-il conserver ces exemplaires supplémentaires du fait de leur provenance ? A

² Voir liste en annexe

priori, on serait tenter de répondre par la négative sauf si ces exemplaires présentent intérêt particulier et déterminé (prouvé).

2.5.3 Conclusion sur le fonds de Grolier

L'un des problèmes rencontrés lors du traitement de ce fonds porte sur la façon dont la question a été posée. D'abord loin d'être un « fonds sur l'histoire contemporaine de l'informatique documentaire » ce fonds est plutôt apparu très hétérogène.

Enfin, ceci découlant de cela, du fait qu'on ne savait pas à l'avance de quoi était constitué ce fonds (nature et types de documents, le nombre etc.), il n'a pas été possible de prévoir à l'avance les traitements ou les opérations à effectuer. Il s'en est donc suivi, surtout au début, des tâtonnements sur la démarche à suivre d'où une perte de temps non négligeable.

III LA CONSTITUTION D'UN FONDS SUR L'HISTOIRE CONTEMPORAINE DE L'INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE

Levons tout de suite l'ambiguïté qu'il pourrait y avoir concernant notre intitulé. Il n'est pas question ici d'acquérir des documents sur l'histoire contemporaine de l'informatique documentaire puis de les réunir en un lieu donné. Il est plutôt question ici de recenser les documents traitant de ce sujet dans le fonds de la bibliothèque de l'ENSSIB.

Par ailleurs, si l'exhaustivité est un idéal, il faut reconnaître que dans la pratique, elle est difficile, voire impossible à atteindre même pour les bibliothèques spécialisées. Aussi la constitution d'un tel fonds ne pourrait se faire que dans le cadre d'une coopération avec d'autres bibliothèques disposant des fonds dans le même domaine, l'objectif étant moins d'acquérir et de réunir ces documents en un lieu donné, mais plutôt de disposer, à un recensement et à une évaluation, d'une sorte de carte documentaire des différents établissements ayant des fonds dans le même domaine. Si grâce aux nouvelles technologies de l'information nous pouvons constituer des bibliothèques virtuelles, alors pourquoi ne pas constituer aussi un fonds virtuel d'autant plus que l'accès aux documents primaires de ce fonds est une opération tout à fait réalisable grâce au système de plus en plus rodé du PEB. Mais ces questions pourront faire l'objet d'une réflexion par les différentes institutions concernées.

La deuxième chose qu'il nous paraît important de préciser c'est l'expression « histoire contemporaine de l'informatique documentaire ».

L'informatique documentaire étant une discipline relativement récente, tous les documents qui relèvent de ce domaine font donc partie de l'histoire contemporaine.

3.1 Pourquoi la constitution d'un fonds sur l'histoire contemporaine de l'informatique documentaire.

D'abord parce que l'ENSSIB est en France, l'un des premiers établissements à avoir mis en place un DESS en informatique documentaire³. De ce fait, la bibliothèque de l'ENSSIB dispose d'un fonds considérable dans ce domaine. Ensuite la convention entre la BNF d'une part et la bibliothèque de l'ENSSIB et la Bibliothèque municipale de Lyon d'autre part prévoit que la bibliothèque de l'ENSSIB est chargée des acquisitions dans ce domaine, celui de l'histoire du livre étant essentiellement pris en charge par la BM de Lyon. Par ailleurs, de nos jours, l'informatique se banalise de plus en plus. La production éditoriale dans ce domaine s'accroît de jour en jour. Et dans cette abondance, l'on est parfois tenté de se contenter de la satisfaction des besoins courants, sans trop se soucier du futur. Rien en effet ne permet de dire que les documents actuellement très abondants (et justement parce qu'ils sont très abondants et donc peu préservés) ne deviendront pas introuvables dans quelques décennies. Or l'une des missions d'une bibliothèque est de transmettre aux générations futures le patrimoine écrit. De plus dans le contexte actuel caractérisé par la réflexion sur la mission patrimoniale des bibliothèques de l'enseignement supérieur, la constitution d'un tel fonds s'inscrit bien dans l'air du temps d'autant plus qu'il semble que peu de gens s'intéressent à la constitution et la conservation d'un fonds dans ce domaine.

On peut donc le voir, la constitution de ce fonds a été dictée par un certain nombre d'éléments.

³ Le DESSID a fêté ses 20 ans en 1996

3.2 Le Recensement des documents sur l'histoire contemporaine de l'informatique documentaire à la bibliothèque de l'ENSSIB

Se pose ici la question de la recherche documentaire sur un sujet précis. Or toute recherche documentaire implique une certaine démarche, une stratégie de recherche.

Dans notre cas, le fait que le terme « informatique documentaire » existe comme descripteur dans le thesaurus Pascal, ou comme vedette matière dans Rameau ou encore disposant d'un indice dans la classification de Dewey, aurait pu faciliter la recherche documentaire d'autant plus que ce sont ces mêmes outils qui sont utilisés à la bibliothèque de l'ENSSIB pour l'indexation des documents.

Or, l'informatique documentaire est un domaine aux nombreuses facettes, recouvrant des aspects très variés et n'ayant pas forcément une structure arborescente. Ce qui fait que des documents traitant des différents aspects seront directement indexés avec des termes spécifiques du domaine en question.

On voit donc que dans ces conditions, l'utilisation de l'expression « informatique documentaire » comme seul terme de recherche présente des limites évidentes dans la perspective d'une recherche plus exhaustive.

Il paraissait donc nécessaire de définir ce qu'est l'informatique documentaire non pour disposer d'une définition purement littérale mais plutôt dans le souci d'essayer de circonscrire le champ dénommé « informatique documentaire » c'est-à-dire ses différents aspects possible afin de mieux orienter la recherche documentaire.

3.3 Qu'est-ce que l'informatique documentaire ?

En 1971, Marzin et al.⁴ écrivaient : "depuis quelques années, on assiste à un développement considérable des publications scientifiques : les recherches documentaires devenant de plus en plus complexes tandis que les ingénieurs doivent utiliser une part sans cesse croissante de leur temps au dépouillement des revues consacrées à leur propre domaine [...] fort heureusement, le développement parallèle de la puissance des calculateurs leur permet de traiter une telle masse d'information, et depuis quelques années, les recherches effectuées aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis ont abouti à la mise en service d'un certain nombre de systèmes documentaires nouveaux [...] une nouvelle technique s'est ainsi développée très rapidement, l'informatique documentaire : en 1966, l'*Annual Review of Information Science and Technology* dénombrait déjà plus de deux mille articles consacré à cette discipline [...]"

Deux décennies plus tard, cette "nouvelle technique" est définie par A. DEWEZE comme un « *Ensemble des applications de l'informatique à la documentation. Cette technique concerne les interventions de l'informatique dans les diverses phases de production et d'utilisation des documents : production des textes (par imprimantes ou par photocomposition), diffusion par l'éditeur, gestion par la bibliothèque, analyse et indexation pour la constitution des bases de données bibliographiques et pour la diffusion sélective, logiciels pour interrogation de ces bases de données*⁵ »

Ce caractère multi-facettes de l'informatique documentaire rend donc complexe toute tentative de faire une recherche exhaustive même limitée dans le catalogue de la bibliothèque de l'ENSSIB. De plus, à travers son évolution cette discipline connu des appellations variées : ainsi a-t-on parlé

⁴ Marzin et al. in *Documentaliste*, n° spécial hors série, 1971, p. 19. Cet article est une version révisée d'un article paru dans *l'Onde électrique*, vol. 49, n° 6 juin 1969, pp. 68-686.

⁵ Deweze, André, *L'Informatique documentaire*, 4e éd., 1993

d'automatisme documentaire, d'automatique documentaire, de documentation automatique etc.

Aussi pour cerner au plus près notre sujet, nous avons opté pour une démarche de recherche croisée.

3.4 La Recherche documentaire

Notre stratégie a donc consisté à utiliser, d'une part les termes consacrés et plus particulièrement le descripteur « informatique documentaire » et la cote « 025.04 » ; et d'autre part de partir non plus des thesauri et autres répertoires, mais des documents eux-mêmes pour en extraire les termes les plus significatifs, les plus représentatifs de notre sujet.

Dans la présentation des "domaines des collections de la bibliothèque de l'ENSSIB"⁶, le domaine Informatique documentaire est caractérisé par deux indices Dewey : les indices 025.04 et 651.5

Pour notre première recherche, nous avons donc utilisé ces indices comme critères de recherche. L'indice 025.04 (recherche par cote) nous a permis d'obtenir 155 références . On peut voir sur cette liste que seules 30 notices contiennent le terme "informatique documentaire" comme mot-clé tandis que les 125 autres références contiennent d'autres mots-clés (ex. bibliothèque-automatisation ; système d'information ; indexation automatique ; bases de données ; recherche bibliographique en ligne ; logiciels documentaire etc.).

Ces résultats illustrent donc ce que nous disions plus haut à savoir la diversité des aspects liés à l'informatique documentaire.

⁶ Voir compte rendu de la Commission de la Bibliothèque du 30 Mai 1995, p.8

Cette liste a permis ainsi d'avoir une "réserve" considérable de termes de recherche. Pour une recherche plus large on aurait donc pu procéder de la sorte : faire la liste de tous les mots-clés apparaissant sur ces 155 références, évaluer le nombre d'occurrences de chaque mot-clé, les plus représentatif étant ceux qui auraient le nombre d'occurrences le plus élevé ; utiliser ces mots-clés pour de nouvelles recherches puis comparer les résultats obtenus avec la liste de base (celle des 155 références) pour voir si ces recherches apportent de nouvelles références par rapport à la liste de base et additionner les nouvelles références à celles de cette liste de base.

Mais là encore, il faut dire que cette démarche ne pourrait être satisfaisante que si la liste de base contient des termes suffisamment complète du point de vue de la couverture du domaine considéré, ce qui dans le cas qui nous intéresse est loin d'être facile compte tenu de l'étendu du domaine en question.

Notre deuxième recherche a porté sur l'indice 651.5 dont nous avons déjà parlé plus haut. Cette recherche nous a permis d'obtenir 13 références. On peut remarquer que cette cote permet de recenser essentiellement les références des documents traitant de la Gestion électronique des documents, un autre aspect de l'informatique documentaire. Notons en passant que cette recherche a entraîné du bruit en introduisant deux références cotées 651.54 qui n'entrent pas dans notre domaine d'investigation.

Enfin, la troisième recherche effectuée a porté sur le mot-clé "informatique documentaire" comme critère de recherche. Pour ce faire, nous avons utilisé l'option "recherche par mots du titre et du sujet"(option 7 du catalogue de la bibliothèque). Cette recherche a permis d'obtenir 75 références.

3.5 Analyse comparatives des résultats obtenus

Les trois recherches que nous avons effectuées avaient toutes un même but : recueillir les références de documents sur l'informatique documentaire. Cependant, toutes n'ont pas abouti aux mêmes résultats, le nombre de références obtenues variant selon le critère de recherche utilisé ainsi que nous venons de le voir ci-dessus. Ces portant sur un même sujet, on peut aisément imaginer que certaines références seront redondantes.

Nous allons donc observer ce degré de redondance, cela nous permettra ainsi de faire ressortir le nombre réel de références qui nous intéressent et par là avoir une estimation du fonds sur l'informatique documentaire de la bibliothèque de l'ENSSIB. Le tableau suivant présente le nombre de redondance ainsi que le nombre effectif de références.

Critère de recherche	025.04	651.5	Informatique documentaire
Nombre total de réf	155	13	75
Références redondantes		0	32 ⁷
Nombre réel de réf	155	13	43

Total effectif : 211 références (documents)

Tableau 3 Résultats des la recherche des documents sur l'informatique documentaire à la bibliothèque de l'ENSSIB.

⁷ Ce sont les références qui avaient déjà été obtenues lors de la recherche avec la cote 025.04

3.6 Présentation du fonds sur l'Informatique documentaire à la bibliothèque de l'ENSSIB

Il convient de rappeler encore une fois que cette liste n'est probablement pas exhaustive, car certains documents peuvent avoir échappé à ces recherches soit parce que les termes ayant servi à les indexer n'ont pas été utilisés comme critère de recherche ici, soit à cause d'erreurs éventuelles d'indexation etc. C'est donc sous réserve de toutes ces considérations que nous donnons cette liste constituée de 211 références⁸

A partir de cette liste, il est donc facile de :

- estimer l'importance de ce fonds ;
- estimer son actualité, son ancienneté ;
- faire une répartition des documents selon leur langue de publication ;
- estimer la représentativité du fonds par rapport à l'offre éditoriale ;
- évaluer le niveau atteint par rapport aux objectifs de la politique d'acquisition concernant ce thème ;
- etc.

3.7 Tentative d'élaboration d'une carte documentaire des collections en informatique documentaire en France

L'exhaustivité, nous l'avons dit, est un idéal difficile, voire impossible à atteindre. L'établissement d'une carte documentaire permettrait donc de localiser des lieux où existent des fonds dans le domaine de l'informatique documentaire et à partir de là, réfléchir sur des actions communes à mener dans ce domaine, l'intérêt de la chose étant de passer un jour d'une carte documentaire, à une charte documentaire.

⁸ Voir annexes

Pour des raisons de temps, l'évaluation in-situ des autres lieux abritant des collections sur l'informatique documentaire n'a pas pu se faire. Nous proposons donc la grille suivante pour un travail futur :

Nom de l'institution

Date de création

Type d'activité / Domaine d'activité

Date de création de la structure documentaire

Différents domaines couverts par les collections de la structure documentaire

Public(s) desservi(s)

Les conditions d'accès aux collections

Existence d'un fonds sur l'informatique documentaire

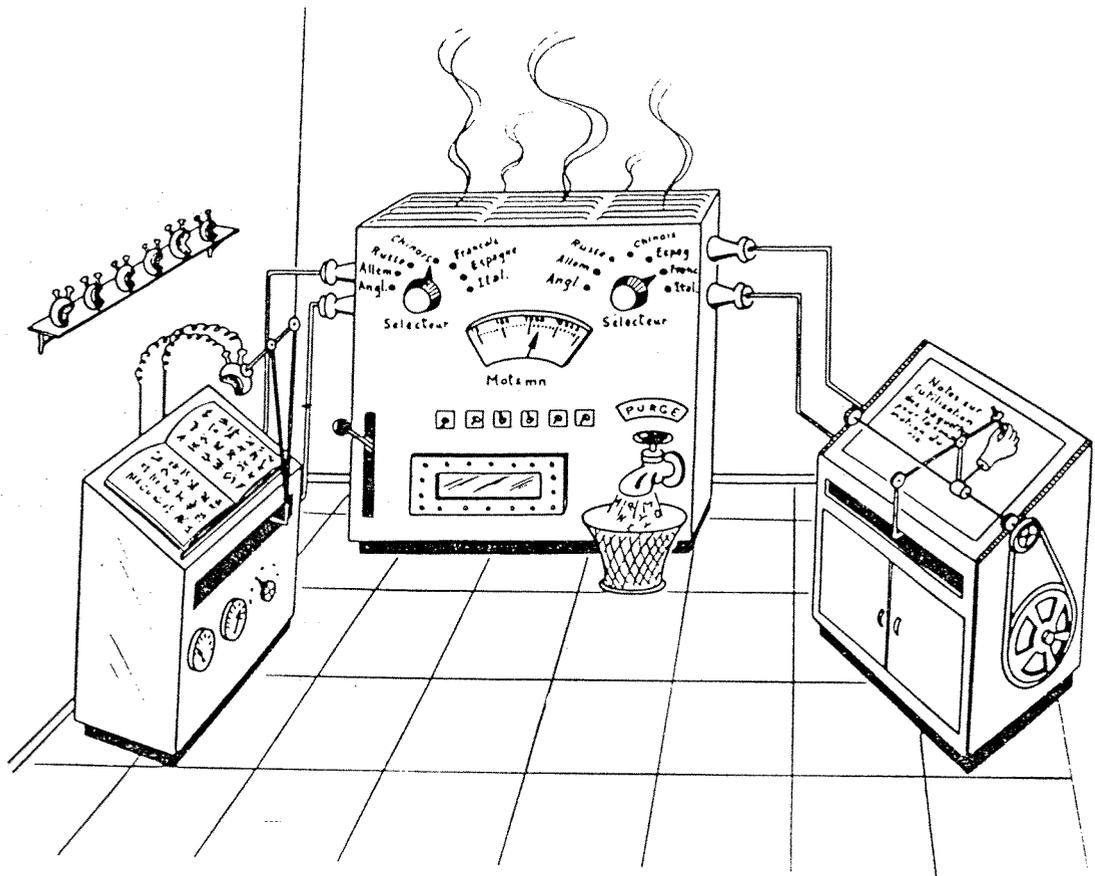
Types de documents constituant ce fonds (inform. doc)

Importance, volume du fonds en question

La date des documents les plus anciens contenus dans ce fonds, et durée estimative de leur conservation

3.8 Les perspectives

Il est envisagé de mettre en place un groupe de travail qui serait chargé de réfléchir sur la politique à mener dans le cadre de ce fonds spécialisé. La nature des actions à mener ainsi que le rôle de chaque partie engagée dans cette entreprise seraient donc définis dans ce cadre.



Il faut accélérer certains essais de lecture magnétique,*
d'indexation automatique et de traduction automatique.

Extrait de : "Documentaliste", n° spécial, hors-série, 1971, p10

IV LES BESOINS EN ARCHIVAGE A LA BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB

Cette partie de notre travail se veut plus une réflexion sur un problème auquel sont de plus en plus confrontées les bibliothèques d'enseignement supérieur, le problème de la conservation ou du patrimoine s'agissant de ce type de bibliothèques, plutôt qu'un travail de fond sur la question. En effet cette question pourrait faire à elle seule l'objet d'un rapport ou d'un mémoire, tant les aspects qu'il implique sont multiples (aspects économiques, humains, sociaux etc.)

Nous n'aborderons donc pas cette question d'une manière détaillée.

4.1 *Présentation du problème*

La bibliothèque d'enseignement supérieur est de moins en moins soumise à un renouvellement constant de ses collections. Elle ne doit donc pas seulement disposer de collections de recherche répondant aux impératifs d'actualité, mais elle s'intéresse aussi de plus en plus à l'aspect patrimonial de ses collections.

Face cette mission à laquelle la bibliothèque universitaire n'était pas tout à fait préparée (espace, personnel spécialisé, gestion de fonds anciens, etc.), la BU rencontre parfois des difficultés pour la mise en place d'une politique de conservation, car *"conserver un document (comme information et comme support) ce n'est pas forcément assurer sa présence définitive, indiscutée sur un rayonnage ; c'est faire en sorte que ce document puisse répondre à un usage (celui-ci peut évoluer dans le temps) aussi longtemps qu'on le jugera*

nécessaire : de quelques mois à quelques centaines d'années, selon cet usage⁹."

La mise en oeuvre de la conservation ne saurait donc se faire que dans le cadre d'une politique clairement définie prenant en compte les aspects humains, économiques, etc.

Par ailleurs une politique de conservation devrait être en adéquation avec la politique d'acquisition, car la conservation ne doit pas être pensée à posteriori, elle doit être prise en compte au niveau des choix des acquisitions. Un exemplaire destiné à la conservation ne sera pas traité (matériellement, etc.) de la même manière qu'un autre destiné à la conservation...

4.2 La politique d'acquisition à la bibliothèque de l'ENSSIB

A travers l'analyse des différents rapports d'activité et comptes rendus de la bibliothèque, les grandes lignes de la politique d'acquisition se présentent de la manière suivante :

- le développement des acquisitions en langues étrangères, "la bibliothèque de l'ENSSIB étant pratiquement exhaustive pour ce qui est des acquisitions de documents français" ;

- les collections doivent garder les caractéristiques d'une collection d'étude et de recherche tout en recherchant la complémentarité avec des établissements proches ou lointains

- les types de documents concernés sont les suivants :

- * guides et manuels notamment ceux édités par les professionnels étrangers du fait qu'une part dans certains domaines, l'édition française est soit faible, soit absente par rapport à l'édition anglo-saxonne ; et d'autre part parce que les manuels sont révélateurs de la culture professionnelle, et donc sources d'informations très utiles pour des études comparatives ;

⁹ Jean- Paul ODDOS, *La conservation : principes et réalités*, Paris, Cercle de la Librairie, 1995, p. 11

* des congrès et colloques remontant au plus à 10 ans ;

* des statistiques et enquêtes de niveau national sont systématiquement retenues tandis que pour les autres une sélection est faite en fonction du type de données, de la période couverte, de l'importance de l'organisme producteur, etc. ;

- il est envisagé de "définir de façon plus précise un protocole d'acquisition rubrique par rubrique.

Cependant, il faut dire que si les grandes lignes de la politique d'acquisition sont une question souvent abordée par la Commission de la Bibliothèque, la politique d'acquisition ne saurait se réduire à des considérations trop générales. B. CALENGE¹⁰ distingue, en effet, trois étapes dans l'élaboration d'une politique d'acquisition :

a. la définition des objectifs généraux de la bibliothèque ;

b. les règles d'application fixant les objectifs annuels de la bibliothèque pour l'ensemble de ses collections ;

c. les règles de sélection propres à chaque catégorie du savoir intéressant les acquisitions pour l'usage qui en est prévu.

De ces trois étapes découleraient trois documents à savoir :

1. la charte des collections qui propose les objectifs généraux de l'établissement, établit les principes de constitution des collections en apportant un soin particulier aux usages privilégiés qui guideront les bibliothécaires ;

2. le plan de développement des collections déterminant chaque année les règles et objectifs d'application de la charte de collections, se référant au budget essentiellement, mais établissant aussi des échéanciers, responsabilités et complémentarités secteur par secteur pour l'année à venir ;

¹⁰ Bertrand, CALENGE, *Les politiques d'acquisition*, Parsi, Cercle de la Librairie, 1994, p. 56

3. les protocoles de sélection qui établissent en détail les règles d'acquisition et d'élimination d'un domaine considéré du point de vue du contenu.

Enfin, citant W. A. KATZ, l'auteur présente les dix points d'une politique d'acquisition :

1. Une prescription spécifique indiquant qui est légalement responsable de l'activité de la bibliothèque, et à qui est donné pouvoir (en titre ou en fonction) de faire la sélection des documents.

2. Les méthodes de sélection aussi bien que les limitations budgétaires, la collectivité desservie, les différents groupes d'âges, etc. :

- a) principes et critères pour sélectionner les documents,
- b) liste de revue ou types de revues recensés pour l'aide aux achats

3. Cas problématiques listés avec soin. Ceux-ci peuvent aller des types de supports exclus, au nombre d'exemplaires acquis pour un même titre, règle de reliure, et politique de remplacement des documents perdus.

4. Une indication sur la façon dont la collection doit être construite en terme de domaines de connaissance, et quels domaines doivent être privilégiés. Pour chaque catégorie de sujet, les "Principes pour la formulation de politiques de développement de collection" recommandent une analyse en ces termes :

- a) degré d'exhaustivité du fonds,
 - importance actuelle du fonds,
 - niveau d'activité actuel du fonds,
 - niveau d'acquisition souhaitable pour répondre aux besoin définis.

- b) langue ;
- c) période chronologique couverte ;
- d) zones géographiques concernées ;
- e) types de supports acquis (exclus) ;
- f) qui est responsable de la sélection.

5. Principes concernant les documents en langues étrangères[...]

6. Définitions. "Documents" ne signifiait autrefois guère plus que les livres et les périodiques, mais, aucune bibliothèque ne peut ignorer maintenant les autres formes de communication. Les supports sont énumérés dans les articles de la politique d'acquisition avec mention de leur achat ou non-achat, et quelquefois mention de leur importance relative par rapport à l'ensemble du fonds[...]

7. Un article sur le traitement des dons.

8. Des éléments sur la politique de prêt entre bibliothèque [...]

9. Clarification des pratiques de désherbage ou d'élimination

10. Articles concernant la liberté intellectuelle[...]

Les considérations ci-dessus nous offre quelques éléments de réflexion en ce qui concerne la politique d'acquisition. Bien évidemment il ne s'agit pas d'appliquer à la lettre tous les points mentionnés ci-dessus, chaque situation pouvant avoir ses particularités, mais l'on peut dire qu'en l'état actuel des choses, la réflexion sur la mise en place d'une politique d'acquisition à la bibliothèque de l'ENSSIB nécessite la mise au point d'un certain nombre d'éléments.

4.3 L'accroissement des collections

L'observation des différents rapports d'activité font apparaître un accroissement constant des collections de la bibliothèque de l'ENSSIB.

Ainsi, au cours de l'année 91/92, l'accroissement des titres a été de 7%, passant de 1068 en 1991 à 1145 en 1992. Dans le même temps, les achats ont augmentés de 26% par rapport à l'année précédente.

Pendant l'année 92/93, le nombre de titres est passé à 1323, soit une augmentation de 15%, tandis que les achats eux ont augmentés de 25%

Pour l'année 93/94, le nombre de titres est de 1372, soit une augmentation de 3% par rapport à l'année précédente. Les délais ne nous permettent pas de rechercher les raisons de cette chute très significative des acquisitions au cours de l'année 93/94, mais on peut penser qu'il y a bien une raison à cela.

Pour les trois exercices considérés, (nous n'avons malheureusement pas les données relatives aux années 94/95 et 95/96), les collections de la bibliothèque ont connu une augmentation moyenne de 18% soit un total de 304 titres. Ces 304 titres représentent approximativement une superficie de 6 mètres linéaires (ml). La connaissance de la raison (serait-elle conjoncturelle?) de la chute constatée pour l'année 93/94 permettrait de relativiser ou non cette moyenne.

A noter que ces données concernent les ouvrages et les mémoires, elles ne prennent pas en compte les périodiques, car nous estimons que ces derniers ne sont pas concernés au même degré que les ouvrages ou les mémoires par les questions de conservation.

4.4 La superficie disponible

Afin d'observer la capacité de stockage, la superficie disponible à la bibliothèque de l'ENSSIB, nous allons faire une estimation en comparant cette superficie disponible à la moyenne de l'accroissement des titres observée au cours des trois exercices considérés dans la section précédente¹¹.

La bibliothèque dispose actuellement d'une capacité de stockage de X¹² ml.

¹¹ Il aurait été plus intéressant si nous disposions des données relatives aux années 94/95 et 95/96, ce qui nous aurait permis d'avoir des données plus représentatives d'une part, et d'avoir une moyenne quinquennale. *d'autre part*

¹² Par manque de données précises en notre disposition, nous désignons cette superficie par le code X1

4.5 Hypothèses

Sur la base des données dont nous disposons, c'est-à-dire la moyenne d'une augmentation de 18% (soit 6 ml) des titres tous les trois ans, la bibliothèque de l'ENSSIB disposerait donc théoriquement d'environ X^{13} années en capacité de stockage pour ses collections.

On pourrait ainsi émettre plusieurs hypothèses selon les moyennes observées dans l'accroissement des collections relatives aux échéances qui seront retenues.

Mais soulignons encore une fois que ces estimations pour être pertinentes devraient prendre en compte un certain nombre de critères, tels le type, le nombre, les thèmes, etc., des documents concernés par la conservation, ainsi que la ou les durées de conservation prévue, sans oublier les supports de conservation... Le problème ne se posera pas de la même façon selon que les documents seront conservés dans leur forme primaire ou sous forme de microformes.

De même devra être pris en compte les orientations de la politique d'élimination (désherbage) mis en oeuvre, cette opération permettant de récupérer de l'espace.

C'est donc autant d'éléments qu'il est nécessaire de connaître pour pouvoir émettre des hypothèses plus pertinentes.

¹³ Nous désignerons cette capacité par X_2 . X_2 sera donc obtenu en faisant l'opération suivante $X_1 * 3 \text{ ans} / 6 \text{ ml}$

CONCLUSION

Au moment où prend fin mon stage, je puis dire qu'il a été très bénéfique et ce à plus d'un titre.

D'abord pour sa richesse. En effet, la diversité des activités accomplies, qui au début me paraissaient sans liens apparents, se sont révélées au contraire comme des opérations intimement liées à l'activité d'une bibliothèque, et donc auxquelles seront plus ou moins confronté tout professionnel. Cela m'a permis de me rendre compte d'une manière plus évidente de l'imbrication des différentes opérations dans l'activité de la bibliothèque. Ainsi les opérations apparemment éloignés et qu'on pourrait même dire opposées, telles les acquisitions et les éliminations (ou désherbage) sont en fait très liées...

Une autre dimension est l'aspect relationnel qui régit tout groupe. Et, je dois dire que j'ai bénéficié au cours de mon stage d'un cadre relationnel particulièrement favorable de la part de toute l'équipe de la bibliothèque.

Il faut dire aussi que la période pendant laquelle j'ai assuré les permanences à la bibliothèque pendant la fermeture de l'Ecole a été pour moi un moment très marquant. Avoir la responsabilité de la bibliothèque, ouvrir ses portes, mettre les postes de consultation en marche, recevoir et servir les lecteurs, fermer la bibliothèque... autant de gestes qui paraîtront certainement banals pour quelqu'un en poste depuis longtemps, mais qui ont été très significatives pour moi.

ANNEXES

Annexe 1 Liste de documents dont M. de Grolier est l'auteur

Ouvrages:

1. *Etudes sur les catégories générales applicables aux classifications et codifications documentaires*, Paris, Unesco, 1962 , 262 p. : 2 exemplaires.
2. *Répertoire des sciences de documentations, de bibliothèque et d'archives en Afrique*, Paris, Unesco, 1977, 311 p.
3. *Organizacion de los sistemas de informacion de los poderes publicos*, Paris, Unesco, 1980, 184 p.
4. *Inventaire des activités de formation dans le domaine de la bibliothéconomie, des sciences de l'information et de l'archivistique*, Paris, Unesco, 1982, 61 p.

Extraits:

1. *Esquisse d'une étude comparative des réseaux d'information* (3 exemplaires) 48 p.

2. *Quelques problèmes de codification posés par l'usage des machines en vue de la recherche de l'information et de la traduction des documents*, 2^e Congrès international de Cybernétique, Namur, 3-10 Septembre 1958 p. 162-179.

3. *Classification one hundred years after Dewey*
in Unesco Bull. Libr. Volume 3, n°6, Novembre Décembre 1976 (2 exemplaires dont 1 en Espagnol) p. 320-330.

4. *In search of an objective basis for the organization of Knowledge*,
In Third international study Conference on classification research, 25 p.
(Bombay, 6-11 January 1975 , organised by FID/CR. in collaboration with FID/LD and FID/TM+ OM)

5. *Some (more or less) Philosophical thoughts on information and society* pp. 631-658

6. *Le colloque sur la Coopération internationale en matière de documentation et d'IST (compte rendu)*. Milan 30 Novembre 3 Décembre 1960 (3) pp. 105-117, Extrait du BBF, 6^e année-n°3, Mars 1961.

7. *Saturdays, Session 3, Synoptie critique*
in information storage. Retrieval volume 3 p.385-397, Pergamon Press, 1967.

8. *L'étude des problèmes de classification documentaire sur le plan national*, tiré à part de la "Revue de la Documentation", volume 2, fascicule 3, 1953-09-30, p.105-117.
9. *Paul OTLET pionnier de la documentation et de la coopérative internationale*, conférence prononcée le 28-06-1965 en séance plénière commune de l'Union française des organismes de documentation et de l'Association d'information doctre, 29 p. (dactylographié.)
10. *Algérie "Centre national de documentation économique et social,Alger,"* rapport établies à l'intention du gouvernement de la république Algérienne démocratique et populaire par l'Unesco,1975, 62 p. (dactylographié.)
11. *Tendances actuelles en matière de classifications et de codifications documentaires*, 7° rapport au comité FID/CA, 38p. (dactylographié)
12. *Points de repère pour une étude sur la diffusion de l'innovation et les écarts technologiques dans le domaine de la science de l'information.*
Note de travail pour le 2° colloque sur la science de l'Information Tours, 31 Mai - 2Juin 1972,17 p. (2 exemplaires) (dactylographié)
13. *Etude théorique des classifications* (Cours 1953-54) Conservatoire National des Arts et des Métiers, INTD, plan des cours 23,24 et 25 de 1ère année, 5 p. (dactylographié)
14. *Les progrès et l'avenir du langage classificatoire.*
6° au comité FID/CA pour la conférence restreinte de la fédération internationale de documentation (La Haye 10 Septembre 1958), 49 p. (dactylographié.)

15. *Les méthodes applicables à la recherche rétrospective des documents scientifiques*, Paris 1955, Référence 320/5 fois 30, original français complément au rapport sous référence 320/5601, 3 p. (dactylographié.)
16. *Les méthodes applicables à la recherche rétrospective des documents scientifiques*, rapport préliminaire référence 320/5601, 31 p. (dactylographié)
17. *INTD, commission de réforme, observé sur le "rapport final"*, Avril 1969, 17 p. (2 exemplaires) (dactylographié)
18. *note sur la documentation et l' IST en Italie*, Milan 10 Février 1961. 23 p. (dactylographié)
19. *Quelques problèmes de codification posée par l'usage des machines en vue de ma recherche de l'information et de la traduction des documents*, rapport au 2° congrès international de Cybernétique. Namur, Septembre 1958, 16 p. (dactylographié)

Rapports :

1. *On the theretical Basis of information retrieval systems.*

Final report : Sponsored in whole by the AIR Force office of scientific Research, under contact AF61(052)-505, Septembre 1965 211 p. (dactylographié)

2. *Note sur le projet ISDS. 5° session du Comité central pour l'étude sur la possibilité de mettre sur pied un système mondial d'information scientifique*, maison de l'UNESCO. Paris, 30 Septembre -1er Octobre 1970. 10 p. (2 exemplaires dactylographiés)

3. *Nouvelles recherches sur la symbolisation des classifications documentaires*
 FID, 22^e conférence internationales de documentation Bruxelles, Septembre
 1955, 16 p. (5 exemplaires dactylographiés)

4. *Problèmes actuels de la documentation et de l'IST dans le domaine
 chimique.* In colloque sur la documentation et l'IST dans le domaine chimique,
 Milan 9 et 10 Novembre 1961, 44 p. (3 exemplaires dactylographiés.)

Annexe 2 Liste des périodiques recensés dans le fonds Grolier¹⁴

TITRE	ANNEE	MOIS	VOLUME	NUMERO
ABCD(Archives Bibliothèque Collection Documentation)	1954	Janv. - Févr.		13
		Mars - Avril		14
		Mai - Juin		15
	1953	Mai - Juin		9
		Sept - Oct		11
	Argus	1980	Mars - Avril	9
1979		Jan. - Fév.	8	1
		Mai - Aout	8	3-4
		Sept. - Oct.	8	5
1978		Janv. - Fév.	7	1
		Mars - Avril	7	2
		Sept. - Oct.	7	5
1977		Janv. - Fév.	6	1

¹⁴ Cette liste ne prend en compte que les périodiques figurant sur les liste des abonnements de la bibliothèque.

		Mai - Août	6	3-4
		Nov. - Déc.	6	6
	1976	Nov. - Déc.	5	6
	1977		XVII	1
	1976	Mars - Avril	XVI	2
		Mai - Juin		3
		Juil. - Août		4
		Sept. - Oct.		5
		Nov. - Déc		6
	1975	Mai	XV	3
		Juillet		4
		Septembre		5
		Novembre		6
Bibliographie	1970	Mai	X	3
Documentation	1969	Janvier	IX	1
Terminologie		Mars		2
		Mai		3
		Novembre		6
	1968	Mars	VIII	2
		Septembre		5
	1966	Janvier	VI	1

Bibliographie Documentation Terminologie (suite)		Mars		2
		Mai		3
		Juillet		4
		Septembre		5
		Novembre		6
	1965	Juillet	V	4
		Septembre		5
		Novembre		6
	1964	Janvier	IV	1
		Mai		3
1962	Juillet	II	4	
1961	Mai	I	2	
	Septembre		4	
	Novembre		5	
ASLIB Information	1947	Mai		78
		Avril		77
		Févr. - Mars		75, 76
ASLIB Proceedings	1974	January	26	1
		March		3
		May		5
		June		6
		July - August		7 - 8
		October		10
	1973	August	25	8
		October		10

		November December		11 12
Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques	1977	Jan. - Fév.	XXXI	1
	1976	Janv. - Fév.	XXX	1
		Nov. - Déc.		6
	1973	Mars - Avril	XXVII	2
	1971	Juil. - Août	XXV	4
	1966	Janv. - Fév.	XX	1
	1959	Avril	XIII	4
Canadian Journal of Information Science	1979	May	4	
	1978	May	3	
	1977		2	1
Documentaliste Science de	1983	Janv. - Fév.	20	1
	1973	Septembre	10	3
	1972	Juin	9	2 (n° spécial)

l'Information	1971	Mars Septembre	8	1 3 n° spécial hors série
FID News Bulletin	1966	February April June July	16	2 4 6 7
IFLA Journal	1981		7	4
Information storage and retrieval	1972	October December	8	5 6
	1971	May	6	6
	1968	March June August	4	1 2 3
	1967	April July December	3	2 3 4
	1966	August	2	4
	1965	August	2	4
	1964	April December	2	1 3
	1963	Jan. - March	1	1

		July November		2-3 4
International Library Review	1972	April	4	2
Journal of Documentation	1973	December	29	4
Journal of American Society for Information Science	1976	Sept. - Oct	27	
	1975	Sept. - Oct	2	
	1974	Jan. - Febr.	25	1
		March - April May - June		2 3
The Library Associatio Record	1951	October	53	10
LIBRI	1967		17	2
	1958		8	2
Nachrichten für Dokumentation	1958	December		4
Program	1969	July	3	2
P G I Bulletin de l'UNISIST	1986		14	4
	1985		13	3
	1982		10	1

British Library Research and Development Newsletter	1981	January		22
	1980	January		19
		May		20
		September		21
	1979	January		16
		May		17
	1977	January		10
		May		11
		September		12
	1976	Jan.		6
July			8	
Oct			9	
1975	Jan		2	
	April		3	
	July		4	
	Sept		5	
1974	Sept		1	
Revue de l'AUPELF	1978	Juin	XVI	1
Revue	1981		XXXIII	1 (2 exp. 1 angl et 1

Internationale des Sciences Sociales Rev. Intern. Des Sciences sociales (suite)	1976		XXVIII	français)
	1974			3 (Idem)
	1967		XXVI	3 (en anglais)
			XIX	2 (en français)
Science et Vie Micro	1989			Hors série "Image et pages"
	1988			Hors série "Micro- édition"
Studii si Cercetari de Documentare	1973		15	1, 2, 4
	1972		14	4
	1971		13	1, 2, 3
	1970		12	1, 2, 3, 4
	1969		11	1, 2
	1968		10	1, 2, 3, 4
	1967		9	1, 2-3, 4
	1966		8	2, 3, 4
01 Informatique	1968	Février		17

BIBLIOGRAPHIE

BREILLAT, Pierre, *Les réserves précieuses dans les bibliothèques*, Paris, Unesco, 1965, 37 p.

CALENGE, Bertrand, *Les politiques d'acquisition*, Paris, Ed. du Cercle de la Librairie, 1994, 408 p.

CALENGE, Bertrand et al., *Diriger une bibliothèque d'enseignement supérieur*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1995, 455 p.

DEWEZE, André, *L'informatique documentaire*, 3è éd., Paris, Masson, 1989, 281 p.

L'Automatisation en France et dans les pays d'expression française, "Documentaliste", n° spécial, hors-série, 1971

L'Automatisation documentaire en France : méthodes, expériences, réalisation, "Documentaliste", n° spécial, 1er trimestre 1966.

ODDOS, Jean-Paul et al., *La Conservation : principes et réalités*, Paris, Ed. du Cercle de la Librairie, 1995, 405 p.

ROUISSI, Jalel, *La valeur économique du patrimoine des bibliothèques publiques : quelques éléments de réflexion pour l'analyse de l'offre patrimoniale de la Bibliothèque Municipale de Lyon*, Mémoire de DEA, ENSSIB, 1995, 87 p.